

Municipalité de Saint-Agapit



1080, avenue Bergeron
Saint-Agapit (Québec) G0S 1Z0

Province de Québec
MRC de Lotbinière
Municipalité de Saint-Agapit

RÈGLEMENT NUMÉRO 605-01-26 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 450 028 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 450 028 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT ET LE RACCORDEMENT DES PUIITS DE LA RIVIÈRE NOIRE AU RÉSEAU D'AQUEDUC MUNICIPAL

ATTENDU QU'en vertu de l'article 1061 alinéa 4 du Code municipal ce règlement n'a pas à être approuvé par les personnes habiles à voter;

ATTENDU la nécessité pour la Municipalité d'aménager et de raccorder les puits de la rivière Noire au réseau d'aqueduc municipal pour pallier un manque d'eau récurrent;

ATTENDU QUE ces travaux doivent être, impérativement, réalisés en cours d'année 2026;

ATTENDU QUE la Municipalité doit financer ces travaux via un règlement d'emprunt à être approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par monsieur Bernard Breton lors de la séance du conseil tenue le 2 février 2026 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance par monsieur Bernard Breton;

**SUR LA PROPOSITION DE BERNARD BRETON,
IL EST RÉSOLU UNANIMEMENT PAR TOUS LES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QU'IL SOIT, PAR LE PRÉSENT RÈGLEMENT, DÉCRÉTÉ ET STATUÉ COMME SUIIT :

ARTICLE 1.

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2.

Le conseil est autorisé à réaliser des travaux d'aménagement et de raccordement des puits de la rivière Noire au réseau d'aqueduc municipal selon l'estimé du cout des travaux préparée par Simon Simard, ingénieur chez Apex en date du 28 janvier 2026 (annexe A), selon la soumission préparée par Simon Simard, ingénieur chez Apex en date du 22 septembre 2025 pour la surveillance des travaux (annexe B) et selon l'estimée détaillée incluant les frais, les taxes nettes, les imprévus, les honoraires professionnels et les frais de financement préparée par Claude Fortin, directeur général de la Municipalité de Saint-Agapit en date du 31 janvier 2026. Les annexes « A » et « B » font partie intégrante du règlement d'emprunt.

ARTICLE 3.

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 450 028 \$ pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 4.

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 450 028 \$ sur une période de 25 ans.

ARTICLE 5.

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 6.

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7.

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

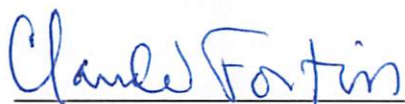
ARTICLE 8.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Copie certifiée conforme



Yves Gingras, maire



Claude Fortin, directeur général et greffier-trésorier

ANNEXE A



Ville: Saint-Agapit
Projet: Aménagement et raccordement de nouveaux puits d'eau
potable
Numéro de projet: M2510047
Date: 28 janvier 2026

Estimation préliminaire - Pour demande d'autorisation

Préparé par : Véronique Guay, ing

Approuvé par : Simon Simard, ing.



Ville: Saint-Agapit
Projet: Aménagement et raccordement de nouveaux puits d'eau
potable
Numéro de projet: M2510047
Date: 28 janvier 2026

Estimation préliminaire - Pour demande d'autorisation

Article	Description de l'ouvrage	Montant total
1.	Travaux Généraux	364 951.50 \$
2.	Puits PE16-1 à PE16-4	427 200.00 \$
3.	Nouveau bâtiment des puits	599 965.00 \$
4.	Conduite commune d'eau brute	1 089 500.00 \$
	Sous-total	2 481 616.50 \$
	Imprévus 5%	124 080.83 \$
	Contingences 5%	124 080.83 \$
	Total	2 729 778.15 \$
	TPS (5%)	136 488.91 \$
	TVQ (9,975%)	272 295.37 \$
	Total Projet:	3 138 562.43 \$



Ville: Saint-Agapit
Projet: Aménagement et raccordement de nouveaux puits
d'eau potable
Numéro de projet: M2510047
Date: 28 janvier 2026

Article	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant total
1.	Travaux Généraux				
1.1.	Organisation de chantier	Forfaitaire	1	225 601.50 \$	225 601.50 \$
1.2.	Maintien de la circulation et signalisation durant les travaux	Forfaitaire	1	50 000.00 \$	50 000.00 \$
1.3.	Réfection du site, mise en ordre et nettoyage	Forfaitaire	1	75 000.00 \$	75 000.00 \$
1.4.	Déboisement / Pulvérisation des souches :	Forfaitaire	1	3 200.00 \$	3 200.00 \$
1.5.	Membrane de renforcement	m ²	200	4.50 \$	900.00 \$
1.6.	Isolation	m.l	125	50.00 \$	6 250.00 \$
1.7.	Fouille exploratoire	unité	4	1 000.00 \$	4 000.00 \$
	Sous-total Travaux Généraux				364 951.50 \$
	Sous-total "Travaux Généraux"				364 951.50 \$



Ville: Saint-Agapit
 Projet: Aménagement et raccordement de nouveaux puits
 d'eau potable
 Numéro de projet: M2510047
 Date: 28 janvier 2026

Article	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant total
2.	Puits PE16-1 à PE16-4				
2.1.	<u>Eau brute</u>				
2.1.1.	Conduite d'eau brute				
2.1.1.a.	- 38mmØ	m.l.	300	150.00 \$	45 000.00 \$
2.1.1.b.	- 50mmØ	m.l.	650	180.00 \$	117 000.00 \$
2.1.2.	Raccordement aux puits	unité	4	5 000.00 \$	20 000.00 \$
2.1.3.	Raccordement au bâtiment	unité	5	5 000.00 \$	25 000.00 \$
2.1.4.	Vannes de type arrêt de ligne				
2.1.4.a.	- 50 mmØ	unité	3	1 000.00 \$	3 000.00 \$
2.1.4.b.	- 38 mmØ	unité	1	1 000.00 \$	1 000.00 \$
	Sous-total Eau brute				211 000.00 \$
2.2.	<u>Pluvial</u>				
2.2.1.	Ponceau 300 mmØ incluant un enrochement de type 2	m.l.	15	450.00 \$	6 750.00 \$
2.2.2.	Ponceau 450 mmØ incluant un enrochement de type 2	m.l.	30	500.00 \$	15 000.00 \$
2.2.3.	Profilage de fossé	m.l.	360	20.00 \$	7 200.00 \$
	Sous-total Eau brute				28 950.00 \$
2.3.	<u>Voirie</u>				
2.3.1.	Préparation de l'infrastructure	m ²	2300	15.00 \$	34 500.00 \$
2.3.2.	Matériaux granulaires				
2.3.2.a.	- MG 20, épaisseur 300 mm	m ³	690	45.00 \$	31 050.00 \$
2.3.3.	Gestion des déblais/remblai	m ³	690	5.00 \$	3 450.00 \$
	Sous-total Voirie				69 000.00 \$
2.4.	<u>Mécanique de procédé</u>				
2.4.1.	Puits	Forfaitaire	1	75 000.00 \$	75 000.00 \$
2.4.2.	Instrumentation et contrôle	Forfaitaire	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
	Sous-total Mécanique de procédé				85 000.00 \$
2.5.	<u>Divers</u>				
2.5.1.	Tranchée pour conduits électriques/contrôles	m.l.	505	50.00 \$	25 250.00 \$
2.5.2.	Aménagement du puits, réfection et ensemencement	unité	4	2 000.00 \$	8 000.00 \$
	Sous-total Divers				33 250.00 \$
	Sous-total "Puits PE16-1 à PE16-4"				427 200.00 \$



Ville: Saint-Agapit
 Projet: Aménagement et raccordement de nouveaux puits
 d'eau potable
 Numéro de projet: M2510047
 Date: 28 janvier 2026

Article	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant total
3.	Nouveau bâtiment des puits				
3.1.	<u>Pluvial</u>				
3.1.1.	Conduite				
3.1.1.a.	- 150 mm Ø non perforée	m	44	200.00 \$	8 800.00 \$
3.1.1.b.	- 150 mm Ø perforée	m	21	100.00 \$	2 100.00 \$
3.1.2.	Raccordement à l'existant	Unité	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
	Sous-total Pluvial				15 900.00 \$
3.2.	<u>Sanitaire</u>				
3.2.1.	Conduite				
3.2.1.a.	- 150 mm Ø	m	42	300.00 \$	12 600.00 \$
3.2.2.	Raccordement à l'existant	Unité	1	5 000.00 \$	5 000.00 \$
	Sous-total Sanitaire				17 600.00 \$
3.3.	<u>Voirie</u>				
3.3.1.	Préparation de l'infrastructure	m ²	181	15.00 \$	2 715.00 \$
3.3.2.	Chemin d'accès (300 mm de MG-20)	m ³	55	45.00 \$	2 475.00 \$
3.3.3.	Gestion des déblais/remblai	m ³	55	5.00 \$	275.00 \$
	Sous-total Voirie				5 465.00 \$
3.4.	<u>Divisions</u>				
3.4.1.	Bâtiment et architecture	Forfaitaire	1	130 000.00 \$	130 000.00 \$
3.4.2.	Ventilation et régulation	Forfaitaire	1	50 000.00 \$	50 000.00 \$
3.4.3.	Électricité	Forfaitaire	1	110 000.00 \$	110 000.00 \$
3.4.4.	Mécanique de procédé	Forfaitaire	1	126 000.00 \$	126 000.00 \$
3.4.5.	Contrôle et télémétrie	Forfaitaire	1	145 000.00 \$	145 000.00 \$
	Sous-total Divisions				561 000.00 \$
	Sous-total "Nouveau bâtiment des puits"				599 965.00 \$



Ville: Saint-Agapit
 Projet: Aménagement et raccordement de nouveaux puits
 d'eau potable
 Numéro de projet: M2510047
 Date: 28 janvier 2026

Article	Description de l'ouvrage	Unité de mesure	Quantité approx.	Prix unitaire	Montant total
4.	Conduite commune d'eau brute				
4.1.	<u>Refection</u>				
	Refection des entrées privées et de l'emprise de rue (pavage, gazon, bordure, matériaux granulaires)	Forfaitaire	1	150 000.00 \$	150 000.00 \$
	Sous-total Refection				150 000.00 \$
4.2.	<u>Eau Brute</u>				
4.2.1.	Vannes 150 mmØ	unité	6	3 500.00 \$	21 000.00 \$
4.2.2.	Borne incendie	unité	4	9 000.00 \$	36 000.00 \$
4.2.3.	Conduite				
4.2.3.a.	- 150 mm Ø par méthode sans tranchée	m	85	1 000.00 \$	85 000.00 \$
4.2.3.b.	- 150 mm Ø	m	1425	300.00 \$	427 500.00 \$
4.2.4.	Raccordement à l'existant	unité	1	10 000.00 \$	10 000.00 \$
4.2.5.	Chambre de purgeur d'air	unité	5	45 000.00 \$	225 000.00 \$
4.2.6.	Chambre de vidange	unité	3	45 000.00 \$	135 000.00 \$
	Sous-total Eau Brute				939 500.00 \$
	Sous-total "Conduite commune d'eau brute"				1 089 500.00 \$

ANNEXE 3 - OFFRE DE PRIX (ENVELOPPE N° 2)

Soumissionnaire	APEX EXPERT CONSEIL INC.			Président, directeur général,	
Nom du représentant autorisé	Simon Simard, ing.	Titre	directeur de l'ingénierie		
Adresse	989, route des Rivières, bureau 111 Lévis (Québec) G7A 0P6	Tél.	(418) 930-1124		
		Courriel	ssimard@apexconseil.ca		
NEQ	1170819602				
Activités (référence aux articles du devis)	Quantité	Unité	Prix unit.	Total	
1.Coordination avec les différents intervenants (3.1)	1	Forfait		1 500,00 \$	
2.Collecte des données et détermination des besoins (3.2)					
2.1 Collecte des données générales	1	Forfait		4 500,00 \$	
2.2 Relevés topographiques	1	Forfait		5 000,00 \$	
3. Préparation, réalisation et/ou suivi mandats compl. (3.3) :					
3.1 Contrôle qualitatif au chantier (3.3.1)	1	Forfait		500,00 \$	
4. Rapport conception, plans, devis et estimation 50 % (3.4)	1	Forfait		55 100,00 \$	
5. Rapport conception, plans, devis et estimation 100 % (3.5)	1	Forfait		29 600,00 \$	
6. Obtention des accords et autorisations requis (3.6)	1	Forfait		15 000,00 \$	
7. Services durant la construction (3.7)					
7.1 Surveillance bureau (3.7.1)	1	Forfait		21 000,00 \$	
7.2 Représentant technique principal en chantier (3.7.2)	400	Heure	90,00 \$	36 000,00 \$	
7.3 Réunion de chantier (3.7.3)	5	Unité	750,00 \$	3 750,00 \$	
7.4 Visite d'un concepteur (3.7.4)	2	Unité	750,00 \$	1 500,00 \$	
7.5 Déplacement (3.7.5)	40	Unité	150,00 \$	6 000,00 \$	
7.6 Provision pour indexation 2027 (3.7.6)	1	Forfait		5 000,00 \$	
8.Production plans finaux TQC et doc. fin chantier (3.8)	1	Forfait		5 000,00 \$	
Nous accusons réception des addendas suivants : No 1 <input checked="" type="checkbox"/> No 2 <input checked="" type="checkbox"/> No 3 <input type="checkbox"/>	Sous-total			189 450,00 \$	
	TPS (5 %)			9 472,50 \$	
	TVQ (9 975 %)			18 897,64 \$	
	TOTAL				217 820,14 \$

Les montants incluent : le coût de la main-d'œuvre tel que stipulé dans le barème des honoraires de l'AFG, l'équipement nécessaire à l'exécution du mandat, toutes les copies requises en nombre suffisant pour les intervenants impliqués (incluant version PDF) ainsi que les sous-traitants, si applicables. Tous les services décrits et tous les services non décrits, mais qui sont requis conformément à l'esprit et à la nature du mandat doivent être inclus au prix soumis. Nous nous engageons à exécuter, dans les limites du temps fixées, tous les travaux ci-dessus mentionnés au prix présenté ci-haut, comprenant la TPS et la TVQ.

Simon Simard, ing., Président, directeur général, directeur de l'ingénierie



22 septembre 2025

Nom et signature du représentant autorisé

Date